



La Cfdt vous informe

GROUPE Sopra Steria

**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

ZONES URBAINES

La société Sopra Steria Group a été condamnée pour avoir violé l'article 50 de la CCN Syntec en instaurant des « Zones Urbaines ». L'équivalent des « Zones Urbaines » dans la société I2S est également appelé 'agglomération'. Or, la société I2S refuse de retirer cette notion de « Zone urbaines » préjudiciable aux salariés, dans la note de remboursement des frais professionnels sous le prétexte qu'elle

n'a été condamnée que pour la société SSG. Ainsi, les élus **CFDT** ont demandé que soit inscrit à l'ODJ du CSE un vote des élus afin d'ester en justice urgemment pour faire cesser ce trouble illicite faisant obstacle aux remboursements des frais des salariés. Le secrétaire et la direction ont pris la décision de censurer totalement notre point ! **Circulez y'a rien a voir ...** Nous demandons à toutes les Organisations Syndicales de se joindre à la demande de la **CFDT** dans l'intérêt de tous les salariés

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

BONNE NOUVELLE !!

Vous aurez plus de temps pour récupérer vos droits DIF.

Dans le cadre de l'examen du projet de loi prévoyant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, les députés ont adopté le 26 octobre 2020 un amendement au projet de loi permettant de repousser au 30 juin 2021 la date limite pour transférer ses droits DIF vers son compte CPF.

son numéro de sécurité social. Une fois le compte créé, il faut se munir de l'attestation reçue avec la fiche de paie de Décembre 2014. Si vous ne l'avez plus, vous devez la réclamer au service formation.

Cette attestation est obligatoire pour que le transfert soit validé.

Il serait dommage de passer à côté de ces heures de formation accumulées au fil des ans, soit 120 heures de formation, ce qui représente tout de même la coquette somme de 1800 euros.



NE MANQUEZ PAS NOTRE COM' SYNDICALE CFDT DU MOIS DE NOVEMBRE



Pour rappel : La date limite pour réaliser ce transfert était fixée au 31 décembre 2020. D'après un sondage, 1 salarié sur 6 n'aurait pas encore procédé au transfert de ces heures.

Pour effectuer ce changement, la procédure est simple. Il faut se connecter sur son compte personnel moncompteformation.gouv.fr à l'aide de

ADHÉREZ, REJOIGNEZ-NOUS !

Information syndicale Cfdt Sopra Steria I2S
Contact : contact@cfdt-soprasteria-i2s.com

Consultez notre site : <http://www.cfdt-soprasteria-i2s.com/>

Gardez-la